

CANADA  
QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-  
au-Tonnerre, tenue à huis clos ce 12 janvier 2021, au bureau municipal.

**SONT PRÉSENTS (ES):**

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Karl Derosby	Conseiller
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

**EST ABSENT:**

Monsieur Jimmy Poirier	Conseiller
------------------------	------------

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE:** Madame Josée Poulin directrice  
générale.

**1. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

Les participants se recueillent.

---

**2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est  
ouverte à 14h44 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame  
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

---

**3. RÉOLUTION 01-01-21**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles  
restent ouvertes.

---

**4. RÉOLUTION 02-01-21**

**LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS  
DE DÉCEMBRE 2020**

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal  
préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture  
et adoptent et ratifient les procès-verbaux du mois de décembre 2020  
tel que soumis.

**5. RÉSOLUTION 03-01-21**

**ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS  
DÉCEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conciliation bancaire du mois de décembre 2020 soit  
adoptée telle que déposée.

---

**6. RÉSOLUTION 04-01-21**

**APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et  
les déboursés soient autorisés.

---

**7. RÉSOLUTION 05-01-21**

**REPLACEMENT DU SERVEUR**

ATTENDU L'offre de service de PG Solutions pour le remplacement du  
serveur de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte l'offre de service de  
PG Solutions au montant de 4036\$ (2020) pour le remplacement du serveur;

QUE MADAME Josée Poulin, directrice-générale est autorisée à signer  
l'offre de services;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution,  
d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

---

**8. RÉSOLUTION 06-01-21**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 197-11-20 CONCERNANT L'AJOUT  
D'USAGE D'USINE DE BÉTON BITUMINEUX TEMPORAIRE**

Séance régulière du 12 janvier 2021

ATTENDU QUE la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme permet au conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre de modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Rivière au tonnerre actuellement ne régit pas les usines de béton bitumineux.

ATTENDU QU'il y a régulièrement des travaux d'entretien de la route 138 sur le territoire de la municipalité de Rivière-au-tonnerre

ATTENDU QUE l'usage de béton bitumineux est compatible à l'usage de carrière, gravière, sablière

ATTENDU QU'il y a plusieurs sites de carrière, gravière et sablière sur le territoire municipal

ATTENDU QU'il est possible d'autoriser des usages temporaires

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné le 2 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE l'assemblée consultative a eu lieu le 19 novembre 2020;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté le 7 décembre 2020;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un referendum n'a été déposée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 197-11-20 portant sur l'usage d'usine de béton bitumineux sur un site de carrière gravière sablière pour une durée maximale de 2ans, soit adopté.

QU'une demande de conformité soit déposée à la MRC de la Minganie.

---

**9. RÉOLUTION 07-01-21**

**AUTORISATION DU 2<sup>ème</sup> PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR AUX DÉNEIGEMENTS POUR LA TROISIÈME ANNÉE DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigements stipule à l'article 17 que l'entrepreneur recevra le premier paiement le 15 janvier en raison de 20%;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 20% de chacun des versements sera retenu pour couvrir tout défaut d'exécution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Séance régulière du 12 janvier 2021

QUE la Municipalité autorise le paiement de 9600\$ avant les taxes à l'entrepreneur correspondant à 20% du contrat moins la retenu de 20%;

QUE Madame Josée Poulin, directrice- générale est autorisée à faire le paiement par virement bancaire à l'entrepreneur en date du 15 janvier 2021

---

**10. RÉSOLUTION 08-01-21**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 198-11-20**

ATTENDU QUE la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme permet au conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre de modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-au-tonnerre connaît un essor considérable au niveau tourisme depuis quelques années;

ATTENDU QUE la municipalité de rivière au Tonnerre porte le titre de village relais depuis 2010

ATTENDU QU'une des caractéristiques les plus importantes d'un village relais est d'offrir de l'hébergement aux passants

ATTENDU QUE les campings sont prisés dans les hébergements recherchés

ATTENDU QU'actuellement il n'existe aucun terrain de camping sur le territoire de la municipalité de Rivière-au-tonnerre

ATTENDU QUE deux projets ont été déposés quant à promotion de diverses activités et services récréotouristiques sur le territoire incluant le camping

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rivière-au-tonnerre est favorable aux deux projets déposés

ATTENDU QUE les deux zones ciblées ne permettent pas l'usage de camping

ATTENDU QUE les usages récréotouristiques sont compatibles affectations prévues dans les orientations du schéma d'aménagement régional.

ATTENDU QU'UN avis de motion à dûment été donné le 2 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE l'assemblée consultative a eu lieu le 19 novembre 2020;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté le 7 décembre 2020;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un referendum n'a été déposée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement portant sur la création d'une zone récréotouristique, soit adopté.

QU'une demande de conformité soit déposée à la MRC de la Minganie.

---

**11. RÉOLUTION 09-01-21**

**AJUSTEMENT À L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION POUR L'ANNÉE 2021 DE LA RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation pour la province de Québec est de 2.6% pour l'administration publique;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ajuster le salaire des employés et des élus municipaux pour tenir compte du taux d'inflation;

D'adopter les augmentations de salaires telles qu'indiquées sur la feuille de travail remise par la directrice-générale (*document ajustements salaires 2021*);

QUE LA Municipalité continue d'adhérer au régime de retraite pour les employés municipaux permanents à un taux de 5 % en autant que l'employé cotise au même taux.

---

**12. RÉOLUTION 10-01-21**

**AUTORISATION DE PAIEMENTS DES DIVERSES COTISATIONS ANNUELLES ET DE RENOUVELLEMENTS DE CONTRATS**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des diverses cotisations annuelles;

ATTENDU les renouvellements de contrats;

ATTENDU l'adoption du budget 2021 ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser le paiement des cotisations annuelles ainsi que des divers renouvellements de contrats.

---

**13. RÉOLUTION 11-01-21**

**DÉBOURSÉS DES DONS ET SUBVENTIONS AUX ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2021**

Séance régulière du 12 janvier 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déterminé les montants alloués aux organismes pour 2021 selon la politique sur les dons et subventions;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a les fonds nécessaires pour en faire les paiements;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise les paiements aux organismes pour l'année 2021 tels que déterminés à l'adoption du budget;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

---

**14. RÉSOLUTION 12-01-21**

**VALIDATION DE MESURE DE DÉBITS-STATIONS AQUEDUCS**

ATTENDU le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau;

ATTENDU la soumission d'Endress Hauser;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil accepte la soumission d'Endress Hauser au montant de 4200\$ avant taxes pour la validation des débitmètres pour l'année 2021;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

---

**15. RÉSOLUTION 13-01-19**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE DOSSIER DE  
CESSION DU LOT 5 063 203**

ATTENDU la résolution 99-06-20 autorisant la cession à titre gratuit du lot portant le numéro 5 063 203;

ATTENDU QUE les documents de cession doivent être signés par la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

Séance régulière du 12 janvier 2021

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre mandate Me Andréanne Bédard ou madame Liliane Chabot, de Gosselin, Lagueux, Roy, Notaires inc. à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre dans le dossier de cession à titre gracieux pour le lot 5 063 203.

---

**16. RÉOLUTION 14-01-21**

**AVENANT #1 HONORAIRES ADDITIONNELS EN INGENIERIES POUR LA RELOCALISATION DES BUREAUX MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre a fait l'ajout de climatisation après l'étude d'avant-projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre a fait l'ajout d'aménagement du local d'archivage;

ATTENDU le budget d'honoraires professionnels soumis par la firme Tetra Tech;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte l'avenant # 1 de Tetra-Tech au montant de 9465\$ excluant les taxes;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

---

**17. RÉOLUTION 15-01-21**

**ADOPTION DU BUDGET 2021-OMH**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil adopte le budget 2021 de l'office municipal d'habitation

---

**18. CORRESPONDANCE**

La directrice-générale dépose 2 correspondances.

---

**19. RAPPORT DE COMITÉ**

Madame Anne-Marie Boudreau mentionne son inscription comme responsable du développement à la consultation publique pour la zone agricole. Concernant COSTE elle annonce la subvention de 22000\$ reçue de Touriste Côte-Nord pour finaliser le virage numérique.

---

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Dans le contexte actuel de pandémie, la population était invitée à formuler leur question par écrit mais aucune n'a été reçue au conseil.

---

**21. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Monsieur Jacques Bernier, maire déclare la séance levée à 15h00.

---

**22. SIGNATURE**

---

Josée Poulin  
Directrice générale

---

Jacques Bernier  
Maire